

1. OBJECTIFS DU CONCOURS D'IDEEES

1.1. GENERALITES

Le Département de l'Environnement et de l'Équipement de la République et Canton du Jura a confié à Lignum Jura, communauté jurassienne en faveur du bois, la réalisation d'un programme de promotion du bois intitulé « Augmentation de l'utilisation du bois indigène ». Un des volets du programme touche à la formation des apprentis dessinateurs en bâtiment et génie civil fréquentant le Centre professionnel de Delémont. Il a pour objet de stimuler l'imagination des élèves face la construction en bois et est organisé sous la forme d'un concours d'idées.

La première édition du concours d'idées a été organisée en 2005 avec le thème de la cabane forestière sur le site du Bérudier, Commune de Delémont. Au vu du succès rencontré nous lançons une seconde édition au début du deuxième semestre de l'année scolaire 2006-2007 en reprenant les principes mis en pratique en 2005.

2. ORGANISATION

2.1. MANDANT

La République et canton du Jura, représentée par le DEE (Département de l'Environnement et de l'Équipement) agit comme mandant.

2.2. COORDINATEUR

Lignum Jura par son comité est le responsable de l'organisation générale du concours d'idées et de la coordination entre les différents partenaires.

2.3. PARTENAIRES

Les partenaires pour mener à bien un tel projet sont :

- L'APAJ (Association professionnelle des architectes jurassiens)
- Le CPD (Centre professionnel de Delémont)

2.4. LANGUE DE LA PROCEDURE

La langue de la procédure est le français.

2.5. INSCRIPTIONS

Les inscriptions seront faites par les enseignants du CPD. Les projets peuvent être individuels ou collectifs. Toutefois, un projet collectif ne pourra pas regrouper plus de trois apprentis(es).

2.6. QUESTIONS ET REPONSES

Les questions des apprentis(es) seront remises aux enseignants en fin février et débattues entre les maîtres auxiliaires, les partenaires et le coordinateur. Un document contenant les réponses sera remis aux élèves dans les plus brefs délais.

2.7. PRESENTATION DES PROJETS

Les projets comprendront tous les documents nécessaires à juger les critères qualitatifs et énoncés dans le chapitre 4

2.8. ANALYSE DES PROJETS, REPARTITION DES PRIX

L'analyse des projets et la répartition des prix ne sont pas publiques. Le mandat confié au jury se déroulera dans les locaux du Centre professionnel.

2.9. ANNONCE DES LAUREATS

Les auteurs des projets primés seront avertis par écrit, une liste exhaustive des lauréats sera envoyée :

- Au Département de l'Environnement et de l'Equipement de la République et canton du Jura
- A l'Office cantonal des forêts
- A Lignum Jura
- A l'Association professionnelle des architectes jurassiens (APAJ)
- Au Centre professionnel de Delémont
- Aux médias (liste à définir)

2.10. EXPOSITION PUBLIQUE

Après annonce des résultats, diverses expositions publiques seront organisées.

2.11. UTILISATION DES DOCUMENTS ET PROJETS DES APPRENTIS

Tous les documents remis par les apprentis seront laissés à disposition du coordinateur pour une période de 12 mois.

3. DESCRIPTION DU PROJET

3.1. CARACTERISTIQUES GENERALES, COMMENTAIRES

Le but du présent concours est de promouvoir la construction en bois.

Le concours gravite autour du thème du mobilier urbain, mobilier pris au sens non strict du terme. Par mobilier urbain, on entend, entre autres :

- un abri de forain,
- une petite place de repos avec bancs, abri, ...
- une petite place de jeux
- un petit couvert d'attente (bus, taxi, ...)

Le programme développé doit pouvoir être posé en maints endroits présentant des configurations différentes.

Notre objectif est de concrétiser par la suite un(des) objets primé(s), ceci dans le cadre de cours organisés avec les apprentis charpentiers, voire les apprentis menuisiers, puis de l'utiliser lors d'expositions itinérantes. Dans ce sens, les concurrents donnent à Lignum Jura leur accord pour réaliser un ou plusieurs prototypes. Les droits découlant de la propriété intellectuelle demeurent garantis.

3.2. PROGRAMME

Le programme précis est laissé au libre choix des concurrents sur la base de l'énoncé du point 3.1. A la fin février 2007 les concurrents proposeront leurs concepts en même temps qu'ils poseront leurs questions (voir point 2.6) aux maîtres auxiliaires, aux partenaires et au coordinateur. Un document contenant les prises de position quant aux programmes proposés sera remis aux élèves dans les plus brefs délais.

3.3. UTILISATION DU BOIS

une utilisation rationnelle et maximale du bois est souhaitée.
Le concept de l'utilisation du bois (modularité, réutilisation, série etc.) primera par rapport au détail technique de construction.
pour des raisons éthiques et écologiques on renoncera aux bois exotiques

3.4. AUTRES MATERIAUX

L'utilisation d'autres matériaux est possible mais dans une moindre mesure, le but étant de promouvoir le bois.

3.5. DOCUMENTS REMIS AUX APPRENTIS

Le présent règlement uniquement

4. DOCUMENTS A REMETTRE

Au minimum tous les documents demandés, à savoir :

4.1. PLAN DE SITUATION A L'ECHELLE 1/200

Comprenant un exemple de site d'implantation possible
En fonction de la taille de l'objet une échelle différente est possible en accord avec l'enseignant.

4.2. PROJET A L'ECHELLE 1/50

Comprenant tous les éléments nécessaires à la compréhension du projet.
En fonction de la taille de l'objet une échelle différente est possible en accord avec l'enseignant.

4.3. MAQUETTE A L'ECHELLE 1/50 (rendu libre)

Comprenant un exemple de site d'implantation possible
En fonction de la taille de l'objet une échelle différente est possible en accord avec l'enseignant.

4.4. UN RAPPORT EXPLICATIF SUR L'UTILISATION DU BOIS

Comprenant : Croquis (rendu libre)

4.5. FORMATS DES DOCUMENTS

Format : A1 (84x59,4 cm) une planche

4.6. PRESENTATION

Admis : Libre.

Les projets devront rester anonymes. Chaque concurrent choisira une devise qui figurera sur tous les documents remis y compris la maquette.

5. CRITERES D'APPRECIATION

5.1. ORIGINALITE, INTEGRATION POSSIBLE DANS UN MAXIMUM DE SITES DEFFERENTS

5.2. QUALITES DU PROJET

5.3. TECHNIQUE DU BOIS, FAISABILITE, CONSTRUCTION EN SERIE

5.4. UTILISATION DES MATERIAUX, RAPPORT A L'ENVIRONNEMENT

5.5. PRESENTATION

5.6. CRITERES D'ELIMINATION

Non respect du cahier des charges.

5.7. EXAMEN DES PROJETS

Les projets seront examinés par un jury composé des personnes suivantes :

- M. Mariniello – Architecte – (République et Canton du Jura)
- M. Staehelin – Architecte – (APAJ)
- 2 membres du comité de Lignum Jura
- 1 artiste, M. P. Fürst

5.8. CONFIDENTIALITE, PROCEDURE

Tous les documents livrés seront traités selon le même principe.
Toute procédure de recours est exclue.

6. CONSTITUTION DES PRIX

Une somme de 3'000.—Frs. est mise à disposition du jury et sera répartie entre les projets primés.

Janvier 2007

Le comité de
Lignum Jura